



Litige lors de la vente d'un chiot

Par **dobermann**, le **05/12/2016** à **08:03**

Bonjour

Je suis éleveur amateur de Dobermann. J'ai vendu en juillet un chiot femelle Dobermann inscrit au LOF vacciné, tatoué, vermifugé avec un certificat de bonne santé établi par mon vétérinaire et un certificat de vente conforme.

Cette chienne a 6 mois et présente des troubles du comportement: destruction d'objets, manque d'obéissance, malpropreté, agressivité envers son maître.

L'acheteur dit avoir consulté un comportementaliste qui lui dit que le chiot a été mal sevré alors que je n'ai aucun problème avec les acquéreurs des autres chiots de la portée. Tous sont très heureux avec leur chien.

L'acheteur qui est verbalement très agressif, me menace d'une action judiciaire si je ne lui reprends pas le chiot et si je ne le rembourse pas.

Ce problème de comportement engage t il la garantie de conformité?

Pourriez vous m'indiquer mes droits?

Avec mes remerciements anticipés.